

**Zeitschrift:** Bulletin du ciment  
**Herausgeber:** Service de Recherches et Conseils Techniques de l'Industrie Suisse du Ciment (TFB AG)  
**Band:** 67 (1999)  
**Heft:** 3

## Sonstiges

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

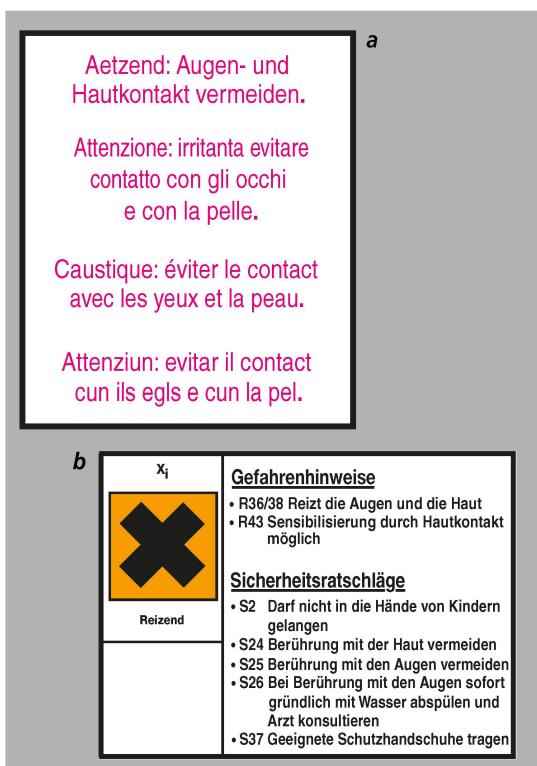
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



**Fig. 8 Mise en garde figurant sur les sacs de ciment:** (a) en Suisse; (b) en Allemagne. On trouve également des informations concernant le travail avec du ciment dans les fiches de sécurité qui peuvent être demandées à toutes les cimenteries.

Grafique: TFB

les mesures de protection comme il se doit. C'est pourquoi, vu l'importance de l'eczéma du ciment en tant que maladie professionnelle, il est indispensable d'élaborer des concepts cohérents si l'on veut que les mesures préventives s'imposent. Des informations et des dispositions pour que les mesures de protection de la peau soient mises en pratique sont nécessaires à tous les échelons, de la production à la mise en œuvre du ciment.

les mesures de protection comme il se doit. C'est pourquoi, vu l'importance de l'eczéma du ciment en tant que maladie professionnelle, il est indispensable d'élaborer des concepts cohérents si l'on veut que les mesures préventives s'imposent. Des informations et des dispositions pour que les mesures de protection de la peau soient mises en pratique sont nécessaires à tous les échelons, de la production à la mise en œuvre du ciment.

## Mesures préventives de protection de la peau

Bien protéger la peau avec des produits appropriés est le moyen le plus rapide de faire diminuer sensiblement les cas d'eczéma du ciment. Il faut à cet effet élaborer un plan de protection de la peau adapté aux conditions de travail, et fixer impérativement les crèmes de protection de la peau à utiliser, ainsi que le type de gants et les produits de nettoyage de la peau.

### Mesures de protection

Pour éviter les dermatoses professionnelles, les mesures de protection techniques et relevant de l'organisation viennent en premier lieu. Les mesures techniques permettent de réduire ou même d'éviter le contact des collaboratrices et collaborateurs avec les substances nocives pour la peau (figure 8). L'utilisation de produits protégeant la peau est en outre nécessaire. Une autre mesure relevant de l'organisation est par exemple d'ordonner de se laver les mains soigneusement et régulièrement avant de quitter le travail.

Si pour des raisons d'exploitation, il n'est pas possible de prendre de telles mesures, le port d'un équipement protecteur individuel est la mesure la plus sûre. En ce qui concerne les gants, il faut veiller d'une part à ce que la matière choisie offre la protection mécanique et chimique nécessaire, et d'autre part à ce qu'elle ne provoque pas elle-même des allergies (p. ex. due au chromate lors du port de gants en cuir tanné au chrome).

C'est pourquoi il faut insister sur le fait que les *gants en cuir* généralement utilisés dans le bâtiment *ne conviennent pas* pour le travail avec du ciment gâché: ils sont rapidement trempés et mettent ensuite les mains fortement en contact avec les substances nocives et les allergènes solubles à l'eau que contient l'eau du ciment.

Il faut préférer les gants en coton avec un revêtement synthétique (en particulier nitrile), qui sont en vente en nombreuses variantes dans les commerces spécialisés. Ils sont un peu plus chers, mais durent plus longtemps que les gants en cuir (meilleure résistance à la coupure et à la déchirure (figure 9).